

## Compte Rendu du CSAL du 05/12/2023 + 2° partie du 18/12/2023

Vos élus **CFTC-CFDT** :

**Frédéric SCHMITTER** (Titulaire) [cftc.dgfip.01@gmail.com](mailto:cftc.dgfip.01@gmail.com)

**Claire DESGOUTTE** (Suppléante) [claire.desgoutte@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:claire.desgoutte@dgfip.finances.gouv.fr)

**Laetitia ALLEGRE** (Experte) [laetitia.allegre@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:laetitia.allegre@dgfip.finances.gouv.fr)

La séance s'est tenue.

Ont siégé : **CFTC-CFDT**, CGT, FO, Solidaires

### Ponts naturels 2024 (pour avis) :

Le calendrier 2024 ne fait apparaître que 2 ponts naturels possibles :

Le vendredi 10 mai (ascension)

Le vendredi 16 août (assomption)

La Direction propose de les retenir tous les deux. Comme à l'accoutumée, les agents financeront ces 2 journées en priorité par l'ASA exceptionnelle puis un congé, une RTT, un crédit d'heure ou CET.

**=> Pour vos élus CFTC-CFDT, ces ponts naturels, fixés avec fermeture de site, sont autant d'occasions de retrouver du temps de vie personnelle sans nécessité d'arbitrage et donc sans risque de conflit hiérarchique ou entre collègues. C'est pourquoi nous y sommes favorables.**

Votes : **CFTC-CFDT**, FO => **POUR**      CGT => **CONTRE**      Solidaires => **Abstention**

### Règlement Intérieur du CSAL (pour avis) :

La Direction présente le RI reçu de la DG pour application dans les instances locales. Celui-ci est la déclinaison du RI construit par la DGAFP, adapté à la DGFIP. Le Directeur informe qu'il n'a aucune marge de manœuvre, que ce RI doit être voté tel quel.

**=> Pour vos élus CFTC-CFDT, à l'instar de la position nationale intersyndicale, ce RI entérine un recul des moyens accordés aux instances pour fonctionner. Nous avons donc décidé, en intersyndicale, de rejeter ce RI et de voter une délibération unitaire afin de dénoncer officiellement cette parodie de dialogue social.**

Votes sur le RI : **CFTC-CFDT**, FO, CGT, Solidaires => **CONTRE**

Votes sur La délibération : **CFTC-CFDT**, FO, CGT, Solidaires => **POUR**

**Suite à ce vote CONTRE à l'unanimité, le RI a été présenté à nouveau au vote de la séance du 18/12/2023 durant laquelle il a été de nouveau rejeté à l'unanimité.**

### Bilan 2022 du télétravail (pour information) :

Au 31/12/2022, 50973 agents DGFIP bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail : A+(10,9%), A(23,8%), B(43,4%), C(21,9%). Pour le département de l'Ain, la Direction a présenté les chiffres 2021 : la moyenne du nombre d'agents ayant télétravaillé au moins une fois par mois est de 325 agents soit environ 50 % de l'effectif du département.

La Direction indique également que le taux de refus est nul pour notre département.

---

**=> Pour vos élus CFTC-CFDT, Ce dernier chiffre ne représente pas la réalité. L'obligation d'entente préalable, avec le Chef de service, à tout dépôt dans Sirhius d'une demande de télétravail, dissuade de matérialiser la demande. Ainsi, cet indicateur ne reflète en rien la réalité du volume des refus émis mais non déclarés. Si l'on veut connaître le climat qui règne dans les services, il convient que ce type d'indicateur soit fiable. Ici ce n'est pas le cas, privant l'administration et vos représentants d'un élément d'appréciation complémentaire. Depuis sa mise en œuvre dans notre administration en 2018, vos élus CFTC-CFDT sont favorables au télétravail, sur volontariat et dans des limites raisonnables. Depuis la crise « Covid » il s'est généralisé. N'hésitez pas à nous contacter, en cas de doute ou de difficultés, pour la mise en place de ce mode d'organisation du travail.**

### **Tableau de bord de veille sociale 2022 (TBVS) (pour information) :**

Le niveau de couverture des emplois diminue : 90,40 % en 2021, 88,21 % en 2022. Cela nous place sous le niveau national.

Le nombre de jour de congés maladie augmente : 208 en 2021, 286 en 2022.

Le nombre de jours de congés placés sur CET augmente aussi : 2613 en 2021, 2785 en 2022.

En revanche, les écrêtements horaires diminuent en nombre et en volume :

Nombre : 611 en 2021, 552 en 2022

Volume : 2291 en 2021, 1949 en 2022.

Le taux de rotation des emplois augmente : 11,93 % en 2021, 18,72 % en 2022.

Fiches de signalement (individuelles et collectives) : 13 en 2021, 21 en 2022.

**=> Pour vos élus CFTC-CFDT, il convient d'être prudents sur l'interprétation à donner à ces éléments. Malgré tout, force est de constater que l'ensemble du réseau accuse un certain niveau de fatigue. Les CET qui augmentent, le taux d'absentéisme pour maladie, le nombre de fiches de signalement (individuelles ou collectives), il est plus que temps que le réseau se stabilise et ne subisse plus d'autre réforme que pour corriger les effets du NRP. Quant aux emplois, il serait temps, également, que les décideurs se rendent compte que les TAGERFiP sont sous-dimensionnés pour faire face aux charges et variations d'effectifs des services. Un réajustement à la hausse de ceux-ci devient indispensable et urgent.**

### **Questions diverses :**

#### **Secourisme en santé mentale :**

Vos élus CFTC-CFDT, ont porté auprès de la Direction, la demande d'organiser et de financer (à l'instar des formations SST) des stages de formation de secouristes en santé mentale. Il s'agit ici de mettre en œuvre la circulaire du 23/02/2022 (Ministère de la santé) dont l'objet est la création d'un réseau de secouristes formés pour être en capacité de réagir à la détresse psychique de collègues. Il ne s'agit pas ici de prodiguer des soins mais à prévenir des situations de crise et orienter les personnes en situation de détresse vers les professionnels de la santé mentale. Des formateurs existent chez les professionnels du secourisme (Protection civile notamment).

**Réponse Direction** => l'idée est très intéressante, nous allons l'étudier dans le cadre de la FS-SSCT.

- **Transfert du PCRP au « 9 Grenouillère » ?**

**Réponse Direction** => les locaux d'accueil ont été libérés mais de nombreux travaux de réfection et d'aménagement sont indispensables. Compte tenu des délais tant pour les devis que pour la réalisation des travaux, ce déménagement ne pourra pas se faire avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

- Site de la Paierie Départementale ?

*Réponse Direction* => le bail de la Paierie expire en mai 2025. Le transfert ne pourra se faire qu'après divers travaux permettant, notamment, le déménagement du PCRP vers le « 9 Grenouillère ». Donc plutôt fin 2024.

- Futurs locaux du SGC de Montluel ?

*Réponse Direction* => à ce jour rien n'est signé avec le promoteur du futur site. Il reste à définir si l'on prend les locaux nus ou aménagés. Quand ce sera acté, les agents seront associés à la conception de l'agencement du service.

- RIA de Bourg en Bresse, a t'on une date de réouverture ?

*Réponse Direction* => le nouveau bureau souhaite une réouverture courant 2024. Cependant, les nombreuses infiltrations (toiture) ont engendré des dégâts qu'il est indispensable de réparer avant toute reprise d'activité. Vu les délais pris par chaque intervenant (assurances, experts, ...), aucune réouverture ne semble envisageable avant le 2<sup>o</sup> semestre 2024.

- Le BIL étant mis à toutes les sauces, qui assurera les différents déménagements ?

*Réponse Direction* => ils seront normalement effectués par un prestataire extérieur pour les grosses opérations.

- Belley, rassemblement de l'antenne du SIP de Valsershône et du SAR Paye sur le même plateau ?

*Réponse Direction* => après la visite de l'expert dépêché par le Responsable Régional de la Politique Immobilière de l'Etat, une solution doit être trouvée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

- Belley, quid du projet de « cité administrative » ?

*Réponse Direction* => il s'agit d'un Schéma Directeur Immobilier Régional projetant de rassembler les services de l'État sur une même plateforme. Compte tenu des contraintes immobilières et financières, rien ne verra le jour avant 2027.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h le 05/12/2023 et le 18/12/2023.*

